



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMS SPORTS – 2024 – 07- 41

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : convention pour la formation professionnelle continue de
Monsieur Kévin DA COSTA

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06 SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur Kévin DA COSTA, Agent Communal du Service des Sports, nécessite de poursuivre sa formation continue du PSC 1 par un stage de formation conformément au cursus et afin de répondre au cadre de fonctionnement de ses missions au sein du Service des Sports,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention, pour Monsieur Kévin DA COSTA, Agent Communal du Service des Sports, entre la Commune de Sisteron et La Ligue Méditerranée de Football – IR2F d'Aix-en-Provence (13) pour la Journée Complémentaire Diplôme Fédéral Coach Jeunes. La date du stage est prévue le 13 novembre 2024, à La tour d'Aigues (84).

ARTICLE 2 : Le coût de la formation s'élève à 50,00 €uros.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur Municipal de SISTERON, à Monsieur le Préfet et à La Ligue Méditerranée de Football – IR2F d'Aix-en-Provence (13).

Fait à Sisteron, le 05 septembre 2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**